

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 860 accordant une, permission. d'absence à . Dahan Mohamed.

n° 860

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date de publication
31 août 1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu L'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1944

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis et les textes subséquents

Vu la demande de permission d'absence formulée par Dahan Mohamed, le 25 août 1950

Vu l'avis favorable du chef du service des P.T.T;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence à solde entière est accordée à Dahan Mohamed commis auxiliaire au service des P, T, T., pour se rendre à ses frais à Aden, Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 septembre 1950, sera enregistrée et communiquée partout besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon